
EUROPEAN FOREST INSTITUTE

TENDER SPECIFICATIONS

PROCUREMENT REFERENCE NUMBER 14-15.2-2022-REDD

Planification de l'usage des terres et restauration forestière au Cameroun

1. TERMES DE REFERENCE

1.1. Introduction

À l'échelle internationale, il existe une multitude d'accords portant sur la protection, l'exploitation durable et la Restauration des paysages forestiers (RPF). Outre la récente Déclaration de Glasgow (Nov. 2021), la Déclaration de New York sur les forêts (2014) visait, entre autres, la restauration des forêts et des paysages boisés sur une superficie de 350 millions d'hectares à l'horizon 2030, rejoignant les objectifs du Défi de Bonn, un autre objectif mondial dédié à la restauration des paysages forestiers.

Cet engagement pris à New-York est décliné à l'échelle du continent africain par l'initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) qui a pour objectif de restaurer 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés en Afrique d'ici 2030.

Jusqu'à présent, ces objectifs ambitieux en faveur de la protection des forêts n'ont cependant pas été suffisamment concrétisés. Si les pays partenaires font preuve de volonté politique, la faiblesse des structures gouvernementales dans le secteur forestier et le manque de coordination des mesures individuelles freinent souvent la réalisation des objectifs.

Le Cameroun, qui s'est engagé à restaurer 12 millions d'hectares de terres et de forêts dégradées d'ici 2030, ne déroge pas à ce constat, notamment parce que les activités censées contribuer à l'atteinte de cet objectif ambitieux négligent trop souvent les questions d'aménagement du territoire pourtant essentielles afin de :

- Retrouver un certain équilibre agriculture / forêt dans les paysages camerounais ;
- Contribuer à résoudre l'insécurité foncière qui constitue un des principaux obstacles à l'investissement privé (y compris ceux des petits exploitants agricoles) et à une gestion rationnelle de l'espace ;
- Engager un dialogue constructif et inclusif à tous les niveaux géographiques pertinents (régions, communes notamment).

L'insuffisante prise en compte de ces conditions habilitantes constitue finalement un obstacle conséquent i) à la mise à l'échelle des meilleures pratiques développées à titre pilote ici ou là par diverses initiatives et ii) à la nécessaire sécurisation des investissements sur le long terme.

Pour contribuer à adresser ce sujet, EFI a engagé un travail de fond depuis 2017 avec le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) et depuis 2021 avec le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) pour concevoir, sous cette double-tutelle, un guide méthodologique dédié à l'élaboration de Plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire (PLADDT). Validé au printemps 2022, ce guide est désormais utilisable sur le terrain, les praticiens étant appelés à le tester et à l'enrichir de leurs expériences concrètes de planification locale de l'usage des terres.

A cette même échelle communale, il s'agit aussi de souligner l'existence de divers Documents de planification urbaine (DPU) et notamment des Plans d'occupation des sols (POS) mentionnés dans la Loi de 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun et opposables aux tiers. L'articulation des POS avec les PLADDT soulève encore un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne la planification de l'usage des terres dans les zones non urbaines. Il en va de même avec les Plans d'utilisation et de gestion durable des terres (PUGDT), ces équivalents des PLADDT qui ne s'appuient sur aucune base légale mais dont les communes sont parfois dotées dans le cadre de projets d'appui spécifique ou de l'élaboration des PCD.

Le présent appel d'offres s'inscrit dans cette démarche d'optimisation de la planification communale, en interaction avec la GIZ, également très impliquée dans ces problématiques au Cameroun. Développé au sein de l'initiative spéciale du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) "Un seul monde sans faim" (SEWOH), le programme "Forests4Future" (F4F), décliné dans plusieurs pays africains, se prête particulièrement bien à cette collaboration.

1.2. Objectifs

L'objectif général de la mission est de favoriser l'atteinte des engagements de RPF pris par le Cameroun dans le cadre de l'initiative AFR 100 en facilitant la mobilisation des acteurs étatiques (MINEPAT, MINDDEVEL, MINH DU) et non étatiques dans les processus et initiatives de préservation, de gestion et de restauration du capital naturel autour de la Forêt Communale de Yoko, en soutien aux opérations de terrain du programme F4F : gestion des forêts communautaires, des pâturages et des feux de brousse, régénération naturelle des savanes et forêts dégradées, agroforesterie, écotourisme, etc.

1.3. Tâches et livrables

Préambule

Au Cameroun, la zone d'intervention privilégiée de F4F est celle du paysage de la Forêt Communale de Yoko (FCY – Région Centre) qui inclut ladite forêt ainsi que les 20 villages périphériques, situés pour moitié (10) dans chacune des deux communes de Yoko et Nanga Eboko et répartis comme suit :

- Nanga Eboko : Mbengueni, Bifoulé, Ndjmekong, Mebolé, Walla, Wassa- Emtsé, Mangai, Nangmana, Atté, Emtsé
- Yoko : Guervoum, Dong, Mbeimbeing, Mekoassim, Mankim, Nyem, Megoeng, Ngouetou, Melinvi, Mbatoua

En 2018, un PUGDT couvrant la grande majorité de ce paysage a été élaboré dans le cadre d'un projet pilote REDD+ et devait être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution du contexte local.

Par ailleurs, les deux Plans communaux de développement (PCD), en vigueur pour Yoko et en cours de révision pour Nanga Eboko, ont également été enrichis de PUGDT qui, soit ne couvrent pas l'entièreté du territoire communal (cas de Yoko), soit ne tiennent pas compte du PUGDT REDD+ précité (cas de Nanga-Eboko).

Côté DPU, un POS est en cours de finalisation sur la commune de Yoko sans qu'on ne sache précisément dans quelle mesure ce POS entend couvrir les zones non urbaines qualifiées de « zones naturelles » dans le guide d'élaboration des DPU. Un POS a déjà été élaboré pour la période 2012-2017 sur la commune de Nanga-Eboko et couvre 5776 ha du territoire, y compris des « zones naturelles ».

Malgré cette profusion de documents dédiés à la planification spatiale locale, une enquête menée en 2021 dans 15 des 20 villages périphériques par le Projet Forêt-Environnement (ProFE) de la GIZ, a mis en avant la persistance des feux de brousse, de la transhumance non planifiée et l'absence de délimitation des espaces de pâturage pourtant prévus dans la plupart des documents précités.

Pour faire face à ces difficultés et renforcer la sensibilisation des populations locales concernant l'utilisation des espaces et ressources partagées, F4F a prévu de mener en amont de l'intervention du Contractant un exercice de jeu de rôle avec les différents groupes présents au niveau local, à savoir les femmes, les hommes, les Mbororos et éventuellement des déplacés internes. Cet exercice a comme objectif de promouvoir la production endogène de règles d'utilisation des espaces qui amélioreront son exploitation harmonieuse et durable.

Tâches

Il est demandé au Contractant de cartographier, village par village, les sites pouvant faire l'objet d'opérations de RPF, à commencer par celles de F4F et ce, en s'appuyant sur les divers documents précités.

Afin de mener à bien ce travail, le Contractant devra mener les tâches suivantes, en partie inspirées du guide d'élaboration des PLADDT et plus particulièrement des diverses étapes dédiées à l'élaboration de Plans d'aménagement de terroirs villageois (PATV).

1) Mise à jour du diagnostic au niveau du paysage :

- a) Récupération et analyse croisée, sous Système d'information géographique (SIG), de toutes les données cartographiques déjà produites dans le cadre des POS / PUGDT précités, caractérisation des éventuelles incohérences à partager auprès des communes concernées et des institutions de tutelle ;
- b) Mise à jour des cartes de base et des cartes thématiques, en tenant compte des productions cartographiques récentes de F4F ;
- c) Mise à jour des données de base en tenant compte des données déjà collectées par le PROFE / F4F ;
- d) Production d'une analyse synthétique globale permettant de souligner les grands enjeux liés au paysage.

2) Diagnostic au niveau des terroirs villageois :

- a) Diagnostic des 20 terroirs villageois riverains de la FCY via la collecte de données spécifiques et avec un focus sur les enjeux de la RPF, particulièrement sur les 5 villages non couverts par les enquêtes du PROFE en 2021, à savoir Mebolé, Bifoulé, Mangai, Ndjmekong, Atté ;
- b) Elaboration d'une fiche synthétique par village via l'extraction des cartes élaborées au niveau du paysage et la présentation des données spécifiques aux villages. Le Contractant pourra ici s'inspirer du canevas des PATV proposé dans le guide PLADDT (annexe 13) ;

- 3) Identification des sites potentiels de RPF / F4F dans chacun des villages :
 - a) En s'appuyant sur le guide de la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR) des paysages forestiers et plus spécifiquement
 - b) En ayant recours aux outils / méthodes les plus appropriés en termes de cartographie participative, consensuelle et inclusive, notamment vis-à-vis des groupes généralement marginalisés ;
 - c) En cherchant à mettre en cohérence les actions qui pourraient intervenir à cheval sur plusieurs villages, à l'image des couloirs de transhumance ;
 - d) En insérant, après validation au niveau villageois, les cartes produites aux fiches synthétiques issues de la tâche 2b avant leur reproduction et diffusion auprès des 20 villages.
- 4) Production d'une synthèse cartographique au niveau du paysage et intégration au diagnostic paysager (cf tâche 1d) avant reproduction et diffusion auprès des 2 communes.
- 5) Production de posters à remettre aux communes et aux villages en présence des principales parties prenantes, et notamment des organisations de développement actives dans la région. Les posters devront figurer les cartographies villageoises des sites d'intervention de F4F tenant compte des POS / PUGDT (format A0 collé sur support solide, bois ou autre).

Livrables :

- 1 rapport complet (20 pages maximum hors annexes) résumant la réalisation de la mission : contexte, activités réalisées, livrables atteints, difficultés rencontrées, recommandations. Annexes incluant les comptes-rendus des événements auxquels le Contractant aura pris part dans le cadre du programme F4F ou d'autres initiatives ayant trait à l'aménagement du territoire au Cameroun. Rapport provisoire à remettre un mois avant le terme de la mission ;
- 20 fiches villageoises (cf Tâche 2b) et mise à disposition de toutes les cartes produites à cet effet (fichiers images et SIG) : cartes de base, thématiques et d'identification des sites RPF / F4F ;
- 1 synthèse cartographique au niveau du paysage (cf Tâche 4) ;
- 1 Base de données (format excel ou autre) relative aux informations collectées par PROFE et aux informations complémentaires collectées sur le terrain (un onglet par village et un onglet « paysage » compilant les 20 villages).

1.4. Mode opératoire et calendrier prévisionnel

La mission débutera par une réunion virtuelle de lancement entre EFI et le Contractant pour affiner si besoin les modalités de travail. En amont de cette réunion de lancement, EFI fournira au contractant une première série de documents utiles à la mise en œuvre de la mission. Des appels réguliers de suivi et d'échanges sont prévus entre EFI et le Contractant à un rythme défini lors de la réunion de lancement.

Calendrier prévisionnel (3 trimestres)

Tâches	T1	T2	T3
1. Diagnostic paysage	X		
2. Diagnostic villageois	X	X	
3. Identification des sites RPF / F4F		X	X
5. Capitalisation et communication			X

1.5. Ressources et coûts

Le Contractant devra à minima mobiliser durant les 9 mois de mise en œuvre de la mission :

- **Un(e) Chef(fe) d'équipe** pour 90 jours minimum
- **Un(e) Cartographe** pour 30 jours minimum
- **Un(e) Aménagiste** pour 90 jours minimum

Par ailleurs, pour la mise en œuvre de la mission, un budget opérationnel (« *Work plan Budget* ») de 44 500 euros sera mis à disposition par EFI pour chaque phase d'exécution et directement géré par le Contractant. Il doit être intégré en tant que tel dans le cadre de la proposition financière totale (Cf 3.2.B dans "Évaluation des offres et attribution du marché").

Ce budget est principalement destiné aux frais :

- i) de mission de terrain du personnel non expatrié,
- ii) de mobilisation des parties prenantes,
- iii) de communication (atelier de restitution, impression des posters, etc),
- iv) de logistique (location de voiture / motos, carburant, frais d'entretien et d'assurance).

L'utilisation de ce budget nécessitera une approbation préalable d'EFI sur la base des plans de travail trimestriels soumis à EFI par le Contractant. Outre les ressources incluses dans ce budget opérationnel (« *Work plan Budget* »), le demandeur est invité à présenter une offre financière incluant le cas échéant et séparément des honoraires des experts, les per diem ainsi que les frais remboursables destinés à couvrir les éventuels frais d'expatriation des experts (voyages internationaux, visas, tests covid etc.) en suivant le modèle en Annex 7.

1.6. Présentation des rapports

Les caractéristiques suivantes doivent être respectées.

Tous les livrables doivent être rédigés en Français et les rapports finaux devront tenir compte des commentaires fournis par EFI sur les rapports préliminaires. Sauf indication contraire, le langage utilisé dans les livrables doit correspondre aux normes de qualité requises pour une diffusion publique et doit suivre les « Lignes directrices » fournies par EFI au début de la mission.

Les projets de livrables seront examinés par EFI et le contractant devra répondre lorsque des clarifications seront nécessaires. Si le contrôle de la qualité du langage utilisé dans les livrables est jugé insatisfaisant par EFI, ceux-ci devront être soumis à une révision complémentaire aux frais du contractant.

2. TENDER DOCUMENTATION -

2.1. Administrative Documentation

The tender shall include the following documentation, properly filled out and signed:

- Cover letter (Annex 1)
- Identification form (Annex 2) including supporting documentation
- Bank identification form (Annex 2a)
- Declaration on Exclusion Criteria and Absence of Conflict of Interest (Annex 3)
- Nomination of Experts form (Annex 4)
- Minimum criteria declaration (Annex 5)

The consortium agreement (Annex 6) shall be included, properly filled out and signed, if the tender is submitted jointly by a consortium of economic operators. The consortium agreement (Annex 6) shall not be included if the tender is submitted by a single Tenderer proposing subcontracting of tasks.

2.2. Technical Proposal

In order to evaluate the tender against the minimum criteria and the award criteria A.I. – A.II. in section 3.1. and 3.2., the Tenderer shall submit a technical proposal consisting only of the following elements:

1) **A nomination** of the following Experts to carry out the tasks in the Terms of Reference:

- **One Team Leader**
- **One Land-use Mapping Expert**
- **One Land-use Planning Expert**

The Technical Proposal shall include CV's of the nominated Experts.

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CV's for the nominated Experts at EFI's request. Written in English, the CV's shall have all the information as in the EuroPass. The Tenderer can use the EuroPass CV template (<https://europa.eu/europass/fr>) or its own CV template.

2) **A description** (in French) of no more than **three pages, making reference to the Terms of Reference and the previous experience of the Experts** showcasing understanding of the aims and the context of the tasks **and addressing the following topics:**

- Forest restoration context, issues and perspective in Cameroon
- Local land-use planning context, issues and perspectives in Cameroon

3) **A presentation** (in French) of no more than **eight pages** on the Tenderer's methodology for the assignment – **building upon the Terms of Reference and the experience of the Experts** – addressing the following elements:

- Methodology and related tools mobilised to conduct diagnosis at the landscape level;
- Methodology and related tools mobilised to conduct participatory mapping at the village level;
- Timing and sequence of activities and tasks, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert.

2.3. Financial Proposal

The Tenderer shall submit a financial proposal, which shall be completed by using the form in annex 7 and by following the instructions therein.

The full general conditions applicable to the payment of fees and per diem as well as the reimbursement of costs can be found in annex 8 (model contract).

3. EVALUATION OF TENDERS AND AWARD OF THE CONTRACT

3.1. Minimum Criteria

The **Tenderer** must meet the following operational capacity criteria:

N°	Criteria description
M.I.	Experience (in the last 5 years) in collaborating with central administration or (sub)national institutions in charge of land-use planning and/or (agro)forestry in Cameroun and/or Central Africa
M.II.	Experience in implementing one or several contracts with individual budget of at least EUR 150,000 in the last three (3) years.

The **Team Leader** nominated must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.III.	Master's degree or engineer in geography and/or natural resources management and/or social sciences and/or a relevant, directly related discipline
M. IV.	Ten (10) years' experience leading and coordinating projects and teams on sustainable management of natural resources and/or forestry and/or agriculture in Cameroun and/or Central Africa.
M.V.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

The **Land-use mapping Expert** must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.VI.	Master's degree or engineer in geomatics and/or a relevant, directly related discipline.
M. VII.	Five (5) years' experience in land use mapping and/or spatial modelling in relation to rural development (agronomy, forestry) and/or spatial planning projects in Cameroun and/or Central Africa
M.VIII.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

The **Land-use planning Expert** must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.IX.	Master's degree or engineer in geography and/or forestry and/or natural resources management and/or in a relevant and directly related discipline.
M. X.	Five (5) years' experience in participatory mapping and/or land use planning in relation to forest restoration and/or rural development in Cameroun and/or Central Africa
M.XI.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

Tenders not fulfilling the minimum criteria will be rejected.

3.2. Award Criteria

Tenders which fulfil the minimum criteria will be evaluated using the following award criteria:

A. Technical component (maximum 75 points)		
N°	Award criteria	Max points
A.I.	Understanding of:	30
i.	Forest restoration context, issues and perspective in Cameroon	15
ii.	Local land-use planning context, issues and perspectives in Cameroon	15
A.II.	Proposed methodology for the implementation of the tasks	45
i.	Methodology to conduct diagnosis and participatory mapping at the landscape level	20
ii.	Methodology to conduct participatory mapping at the village level;	20
iii.	Timing and sequence of activities and tasks, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert for each task.	5

The Technical component (TC) is calculated according to the following formula:

$$TC = A.I. + A.II.$$

Tenders must receive a score of more than half of the maximum Technical component to be considered qualitatively acceptable.

Tenders not considered qualitatively acceptable will not be considered further.

B. Financial component (maximum 25 points)

Tenders presenting a total financial proposal (Fo) superior to the maximum contract value of EUR 95,000 (including EUR 44,500 for the work plan budget) will not be considered further.

For tenders being considered, the Financial component (F) is calculated according to the following formula:

$$F = (Fmin / Fo) \times 25$$

where

F_{min} is total sum in the tender in the evaluation with the lowest total financial proposal; and

F_o is the total sum in the financial proposal being considered.

C. Most economically advantageous tender

A combined score (CS) will be calculated according to the following formula:

$$CS = TC + F$$

The Tenderer with the highest combined score (CS) for Technical component (TC) and Financial component (F) will be awarded the Contract.

Where two or more tenders have an equal combined score the contract will be awarded according to the highest score for the financial component (F).

4. VALIDATION OF LEGAL AND FINANCIAL CAPACITY

A. Validation of legal capacity

Following award of the contract, before the contract can be signed by EFI the following documentation must be provided by the Tenderer having been awarded the contract:

- i. **Legal entities**
 - Proof of registration or similar that the entity is established under national or international law
 - Authorisation for signatory

- ii. **Natural persons**
 - A copy of a valid passport for the natural person
 - Signed declaration, confirming that the natural person may exercise rights and be subject to obligations

- iii. **Consortia**
 - If a tender or application is submitted by a consortium, the above requirements apply for all members of the consortium.

B. Validation of financial capacity

Tenderers awarded a grant or contract, respectively, must provide the following documentation before a contract can be signed by EFI: Profit and loss account, Balance sheet, Explanatory notes that form part of the above mentioned financial statements.

The requirement to submit documentation will not apply if the Tenderer awarded the contract is:

- a public body
- a consortium where one participant is a public body
- a natural person

Documents are to be submitted in English or in French.

EFI can waive the requirement if the required documentation is not available and not required under statutory applicable law, in which case a self-declaration will be required.

If an application or tender is submitted by a consortium, the required documentation is to be submitted by all entities in the consortium.

Special requirements apply for the following types of entities:

- Subsidiaries: if own financial statements are not prepared, subsidiaries may provide consolidated accounts and the audit report of the parent company it belongs to if:
 - The subsidiary is exempt under national law from statutory audits;
 - Only consolidated statements of the parent company the entity belongs to are available; and
 - The parent company assumes joint liability for all debts of the subsidiary
- Entities operating cash-based accounting, must provide:
 - Bank statements containing information on available cash, savings, short and long-term bank debts
 - Signed declaration on liabilities (short and long-term payables and other non-bank debts, and assets (fixed assets, short and long-term receivables)
- Newly established entities that have not yet closed accounts must provide:
 - Estimated financial data in a business plan or similar document

ANNEXES

Annex 1	Cover letter
Annex 2	Identification form
Annex 2a	Bank identification form
Annex 3	Declaration on exclusion criteria and absence conflict of interest
Annex 4	Nomination of Experts form
Annex 5	Minimum criteria declaration
Annex 6	Consortium agreement
Annex 7	Financial Proposal form
Annex 8	Model contract
Annex 9	Per diem rates